

Les essentiels pour débiter dans la discipline

Discipline Français

Cet article vient communiquer les préconisations de l'inspection en complément des différentes informations transmises aux professeurs stagiaires en ce début d'année scolaire.

Concevoir son enseignement :

Toute conception débute par la prise en compte des compétences à développer par les élèves, plus spécifiquement en Lettres dans les champs de la lecture, de l'écriture, de l'oral et de l'étude de la langue.

On se défiera de toute modélisation de séquences/séances et d'évaluation de début d'année qui ne tiennent pas compte des réalités du terrain. Souplesse et bienveillance seront de mise vis-à-vis des élèves.

Au cœur de la discipline, l'étude des œuvres et plus particulièrement des œuvres intégrales reste essentielle notamment pour **développer le goût et le plaisir de lire. La lecture d'au moins trois œuvres intégrales par an est exigée en collège.** Des lectures cursives s'ajoutent à celles-ci pour offrir la possibilité d'enrichir la culture littéraire et les modalités d'appropriation des compétences de lecteurs.

Les manuels scolaires utilisés dans l'établissement d'exercice constituent une ressource mobilisable dans le cadre de la conception des séquences d'enseignement. Il est utile de se renseigner sur leur usage dans l'établissement, et ils constituent **une anthologie d'extraits littéraires, une source de documents iconographiques ou autres souvent très riche.** Il faut cependant rappeler la place fondamentale que doit tenir la connaissance des programmes officiels de la discipline, publiés au BOEN (bulletin officiel de l'Education nationale).

Les programmes officiels :

- **en collège**, les programmes officiels se déclinent en deux volets: l'un détaille les connaissances et compétences propres à chacun des champs disciplinaires, l'autre propose un parcours de formation littéraire en lien avec des enjeux de formation personnelle. A ce sujet, on insiste sur l'importance de formuler **des problématiques de séquence qui prennent en compte questionnement et réception des élèves.**

Cycle 3:

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/37/5/Programme2020_cycle_3_comparatif_1313375.pdf

Cycle 4:

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/A-Scolarite_obligatoire/37/7/Programme2020_cycle_4_comparatif_1313377.pdf

A noter : quelques modifications ont été publiées au BO n°31 du 30 juillet 2020, Cette version du texte met en évidence les modifications apportées au programme en application jusqu'à l'année scolaire 2019-2020.

- **en lycée**, les programmes officiels définissent, en préambule, les objectifs d’instruction et d’éducation répondant aux finalités de l’enseignement du français. Ils précisent ensuite les attendus et les contenus pour l’étude de la langue en classe de seconde et en classe de première, puis les objectifs et les objets d’étude concernant l’enseignement de la littérature.

Programme de français seconde générale et technologique :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/92/8/spe575_annexe1_1062928.pdf

Programme de français de première générale et technologique :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/SP1-MEN-22-1-2019/93/0/spe575_annexe2_1062930.pdf

Programmes d’œuvres pour l’année scolaire 2022-23 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo5/MENE2036974N.htm>

L’objet d’étude « Le roman et le récit du Moyen-Age au XXIème siècle » est renouvelé cette année.

Ajoutons que le ministère a publié une **terminologie grammaticale**, commune au premier et au second degré, disponible en téléchargement à l’adresse suivante:

<https://eduscol.education.fr/cid153085/grammaire-francais.html>

Les écrits professionnels de pilotage de son enseignement :

Le **projet annuel** élaboré pour la classe, le **plan de la séquence** en cours ainsi qu’un projet de **déroulé de séance** seront demandés aux professeurs stagiaires lors des visites effectuées pendant cette année de stage, par un formateur de l’INSPE et par un membre du corps d’inspection. Ils témoignent de **la cohérence et de la pertinence des choix littéraires et didactiques opérés**.

Progressivement, la formation s’emploiera à accompagner l’élaboration et la rédaction de ce type de documents.

Le **cahier de textes** constitue une obligation professionnelle et doit impérativement être régulièrement complété par des indications succinctes mais explicites concernant les objectifs d’apprentissage, le contenu de la séance de cours et le travail personnel de l’élève. **Une attention toute particulière accordée à la clarté des consignes** et à leur compréhension par l’ensemble des élèves garantit la faisabilité de ce travail. Elle concourt à l’équité des chances de réussite.

Dans le cadre de **l’évaluation des élèves, les annotations sur les copies** d’élèves veilleront à se référer aux connaissances et compétences évaluées et à préciser, de façon bienveillante et constructive, les points de réussite et les points devant être améliorés. Dans **les bulletins scolaires**, une appréciation explicite mentionnant les réussites et les points à consolider, donnant des conseils pour ce faire est attendue.

Certains collèges (ou quelques professeurs du collège) ont mis en place une évaluation sans notes, souvent en 6^{ème}, mais parfois également au cycle 4.

Références et ressources complémentaires :

D’autres ressources institutionnelles sont mobilisables avant de se lancer dans une recherche sur l’internet qui se fait, malheureusement, souvent dans l’urgence et qui, si elle peut paraître plus ciblée, amène le professeur vers des ressources de qualité très inégale.

Le site Eduscol qui propose de très nombreuses ressources d’accompagnement des programmes :

<https://eduscol.education.fr/>

On consultera aussi avec profit le site académique des lettres :

<https://disciplines.ac-toulouse.fr/lettres/>